

Réalisation d'un parking, rue Claude Lombard

« Quartier gare »

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date d'envoi de la publication : **Le mercredi 21 Juillet 2010**
Date limite de réception des offres : **Le jeudi 16 Septembre, à 15h00**

(Commun à tous les lots)

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Maîtrise d'œuvre : Ville de Dole

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
Article 3 - Dispositions générales.....	4
Article 4 - Dossier de consultation	5
Article 5 - Présentation des propositions.....	6
Article 6 - Jugement des propositions.....	8
Article 7 - Date de remise des offres	8
Article 8 - Instance chargée des procédures de recours	8

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole
54, rue André Lebon
B.P. 458
39109 DOLE CEDEX

Le Maître de l'ouvrage est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est désigné dans les différents documents sous le nom « Maître d'ouvrage ».

Monsieur Claude Chalon, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représente le pouvoir adjudicateur du marché.

Monsieur Mathieu Chartron, Directeur Général des Services, est le représentant de la personne responsable du marché.

Madame Caroline Sergent, chef de projet « Quartier Gare », assure le suivi contractuel du marché et de son exécution. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié du prestataire.

Le titulaire remettra les pièces concrétisant l'avancement des prestations ainsi que tous les documents permettant d'effectuer les règlements partiels et définitifs à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Grand Dole
54, rue André Lebon
B.P. 458
39109 DOLE CEDEX

Téléphone : 03 84 79 78 40

Télécopie : 03 84 79 78 43

Site internet : <http://www.grand-dole.fr/connaitre/marches-publics.htm>

par mail à : info@grand-dole.fr

Maître d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques de la Ville de Dole, défini ci-après :
Services Techniques de la Ville de Dole.

Responsable : Fabrice TONGHINI

Centre Techniques Municipal, 5 rue Macédonio Melloni, 39100 DOLE

Téléphone : 03 84 79 79 41

Télécopie : 03 84 79 79 84

Par mail à : secretariat-techniques@dole.org

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Réalisation d'un parking aérien de 239 places : «Quartier Gare», rue Claude Lombard à DOLE 39100.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : travaux de construction d'un parking : **45 22 33 00- 9**

Lot 01 Objet principal : Génie Civil 45 22 33 00- 9

Lot 02 Objet principal : Signalisation horizontale 45 23 32 70-2

Lot 03 Objet principal : Fourniture et pose de matériel pour éclairage public : 45 31 61 10-9

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Génie Civil (avec tranchée drainante, massifs et tranchée éclairage public et signalisation verticale

Lot n° 2 : Signalisation horizontale

Lot n° 3 : Fourniture de matériel pour éclairage public

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

Les prestations seront exécutées dans les délais ci-dessous, à compter de l'ordre de service de démarrage :

Lot n° 1: 2 mois

Lot n° 2: 2 mois

Lot n° 3 : 2 mois

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Ressources propres.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans les limites du dossier de consultation.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement et ses éventuelles annexes ;
- le Bordereau des prix de chaque lot ;
- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) applicable aux prestations, commun aux 3 lots ;
- la fiche d'évaluation de la valeur technique de l'offre pour les lots 1,2 et 3 ;
- la fiche d'évaluation des efforts du candidat en matière de protection de l'environnement commune aux trois lots ;
- la fiche d'évaluation des efforts du candidat en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté commune aux trois lots ;
- le plan masse des travaux.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

Site internet : <http://www.grand-dole.fr/connaitre/marches-publics.htm>

et sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.e-marchespublics.com>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC4) ;
- Déclaration du candidat (DC5) ;
- Copie du jugement en cas de redressement judiciaire ;
- Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter, dater, parapher à chaque page et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché (avec cachet du fournisseur)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières à dater et signer
- Bordereau de prix unitaire à dater et signer
- Détail estimatif, paraphé à chaque page et signé (avec caché de l'entreprise),
- Fiche d'évaluation de la valeur technique de l'offre : afin de noter le critère "valeur technique" le candidat devra répondre à partir de la fiche d'évaluation de la valeur technique de l'offre jointe au dossier à, dater, parapher à chaque page et signer
- Fiche d'évaluation en matière des efforts fournis par le candidat en matière de protection de l'environnement

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

- Le retrait du dossier

Les candidats intéressés par la présente consultation pourront retirer un dossier de candidature :

- par courrier à l'adresse suivante

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Grand Dole
54, rue André Lebon
B.P. 458
39109 DOLE CEDEX

- par téléphone au numéro 03 84 79 78 40,
- par fax au 03 84 79 78 43,
- Site internet : <http://www.grand-dole.fr/connaître/marches-publics.htm>
sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.e-marchespublics.com>

- Renseignements techniques : Caroline Sergent, chef de projet « Quartier Gare »

- Tél. : 03 84 82 88 38
- par mail à caroline.sergent@grand-dole.fr

- L'envoi de l'offre

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

« Réalisation d'un parking, rue Claude Lombard, *Quartier Gare* - NE PAS OUVRIR ».

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole
54, rue André Lebon
B.P. 458
39109 DOLE CEDEX

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

5-6-Négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats par écrit ou sous la forme d'une séance de questions/réponses.

Article 6- Date de remises des offres

La date limite des offres, est le Jeudi 16 Septembre 2010 à 15h .

Article 7 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

7-1 Critères de sélection des candidatures

1. Garanties professionnelles et financières
2. Références

7-2 Critères de jugement des offres lots 1, 2 et 3 : sur un total de 100

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole procédera au choix du prestataire au regard des critères pondérés suivants (total de 100 points) :

1. Prix des prestations (pondération : 50), calcul selon Formule n°1 = $(b/c) \times n$ (c : coût de l'offre ; b : coût le plus bas ; n : nombre de points)
2. Valeur technique : pondération : 40 points
Sous critère n°1 : Moyens humains et techniques affectés au chantier : 20 points
Sous critère n°2 : Organisation du chantier : 20 points
3. Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté : pondération : 5
4. Performances en matière de protection de l'environnement : pondération : 5

Le marché sera attribué au candidat dont la proposition sera la plus avantageuse au regard de ces critères, conformément à l'article 53.IV du code des marchés publics.

Les candidats devront compléter les différentes fiches d'évaluation des critères 2 à 4 qui seront fournis au dossier. Toute absence de réponse entraîne la note de "0" sur le critère visé.

Les candidats devront compléter les différentes fiches d'évaluation des critères 3 et 4 qui seront fournis au dossier. Toute absence de réponse entraîne la note de "0" sur le critère visé.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

Article 8 - Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Besançon,
30 rue Charles Nodier



25044 Besançon cedex 3

Téléphone : 03 81 82 60 00, télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr